



MAITRISE DES RISQUES - VALORISATION DE PATRIMOINE - SATISFACTION DE VOS CLIENTS

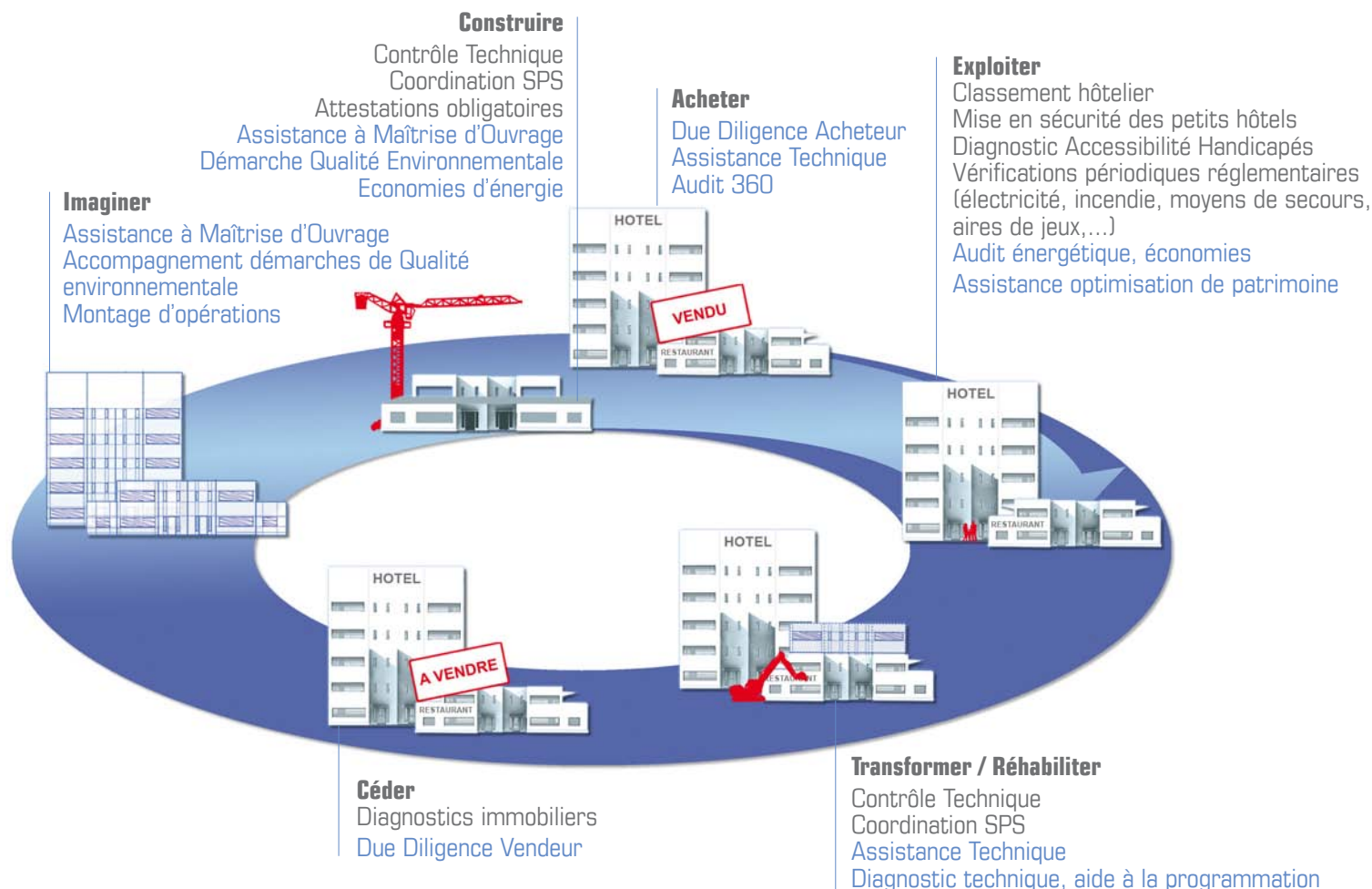
Spécialiste du Contrôle Technique, de l'inspection, de l'assistance et de la formation depuis 30 ans, notre Groupe vous apporte des solutions concrètes à vos diverses préoccupations.

Qu'il s'agisse d'obligations réglementaires ou de démarches volontaires visant la valorisation de votre établissement et de ses équipements, nos équipes de spécialistes vous accompagnent dans la pratique quotidienne de votre métier. La diversité des compétences de notre Groupe vous permet

d'obtenir des solutions à vos problématiques techniques et réglementaires.

Vous disposez ainsi d'un interlocuteur unique et privilégié qui saura faire appel en interne à toutes les compétences nécessaires pour répondre à vos principaux objectifs :

SATISFAIRE VOS CLIENTS, VALORISER VOTRE PATRIMOINE, OPTIMISER VOS COÛTS D'EXPLOITATION ET MAÎTRISER LES RISQUES TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT





HOTELIERS, RESTAURATEURS

UN PARTENAIRE POUR RÉPONDRE À VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES & OPTIMISER VOS COÛTS

Respecter l'ensemble des obligations inhérentes à la construction et à l'exploitation d'un établissement hôtelier peut s'avérer complexe.

Nos spécialistes, au fait de la réglementation et de ses évolutions, vous accompagnent dans la réponse à ces obligations.

Vous disposez ainsi d'un référent technique et réglementaire qui vous épaulé au quotidien, vous alerte sur les modifications réglementaires à venir et vous conseille sur les solutions

Qu'il s'agisse de coûts d'exploitation ou de transformation de votre établissement, nos spécialistes vous fournissent les clés d'une gestion optimisée.

Outre leur expérience, ils disposent d'outils informatiques éprouvés modélisant les économies réalisées selon les solutions mises en oeuvre.

UN OUTIL DE GESTION DE VOTRE PATRIMOINE



Nous mettons à votre disposition un outil de gestion de patrimoine.

Sur une interface sécurisée, vous accédez à la situation de votre bien. Vous pouvez ainsi consulter les rapports de vérifications déjà réalisés et être tenus informés de vos prochaines échéances réglementaires.

L'ensemble des rapports émis est téléchargeable. Cet outil de gestion simplifie vos démarches et vous permet d'avoir une visibilité sur la conformité de votre établissement à la réglementation.

QUELQUES RÉFÉRENCES...



NOS ATOUTS

- >> **30 ans d'expérience** dans la prévention des risques
- >> **70 agences** réparties dans toute la France
- >> Des équipes **réactives** et **pluridisciplinaires**
- >> **1 Direction Technique Groupe** en soutien sur les problèmes techniques pointus et la veille réglementaire
- >> **Des filiales spécialisées aux compétences certifiées** par des organismes extérieurs

PRINCIPALES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

CONSTRUIRE / TRANSFORMER, RÉNOVER

MISSIONS	CONSTRUCTION	TRANSFORMATION
Contrôle Technique des constructions	●	●
Coordination SPS	●	●
Diagnostics Amiante avant travaux / démolition	-	●
Diagnostics Plomb avant travaux / démolition	-	●
Diagnostics sur existant	●	●
Attestation finale Accessibilité handicapés	●	●
Attestation parasismique	●	-
Attestation de prise en compte de la réglementation thermique	●	●

EXPLOITER

ÉQUIPEMENTS, INSTALLATIONS CONCERNÉS	VÉRIFICATION INITIALE	VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES
Classification des hébergements touristiques	Avant le 21 juillet 2012	5 ans
Mise en sécurité des petits hôtels	Avant le 1er juillet 2011	-
Diagnostic accessibilité handicapés	Travaux de mise en conformité avant le 1er janvier 2015	
ÉLECTRICITÉ		
Installations électriques	●	1 an
Paratonnerre	-	1 an
Habilitation électrique pour tout électricien ou toute personne intervenant à proximité de pièces nues sous tension *	●	Recyclage tous les 3 ans
EQUIPEMENT DE TRAVAIL - LEVAGE		
Tous les équipements, y compris accessoires de levage (sauf ceux cités ci-dessous)	●	1 an
Appareils mobiles (Chariots élévateurs, plateformes,...)	●	6 mois
Autorisation de conduite pour tous les conducteurs d'engins - CACES *	●	Recyclage tous les 3 ans
INCENDIE		
Moyens de prévention et de lutte contre l'incendie	●	6 mois / 1 an
Robinetts d'incendie armés	●	1 an
Extinctions automatiques	●	-
Colonnes sèches	●	1 an
Système Sprinkleurs	●	6 mois
Système Sprinkleurs - ERP	●	3 ans
Installations de détection incendie	●	6 mois
Extincteurs portatifs ou sur roues	●	6 mois / 1 an
Installations de désenfumage	●	1 an
Systèmes de sécurité incendie catégories A et B - désenfumage mécanique	●	1 an / 3 ans
Équipements d'alarme - ERP	●	6 mois / 1 an
Locaux de travail à pollution non spécifique	●	1 an
Formations * Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes	●	Recyclage tous les 3 ans
Continuité Radio électrique mode relayé	-	3 ans
Continuité Radio électrique	●	-

PRINCIPALES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

ÉQUIPEMENTS, INSTALLATIONS CONCERNÉS	VÉRIFICATION INITIALE	VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES
ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL - MACHINES		
Massicots, compacteurs à déchets	-	3 mois
PORTES ET PORTAILS		
Portes et portails automatiques ou semi-automatiques	-	6 mois
PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL		
Évaluation des risques de toute unité de travail	●	1 an
AÉRATION, VENTILATION		
Locaux de travail à pollution non spécifique	●	1 an
ASCENSEURS ET ASCENSEURS DE CHARGE		
Ascenseurs, monte-charges, Elevateurs de personnes	-	1 an
Ascenseurs (CT SAE)	-	5 ans
Ascenseurs (AS9 Sécurité incendie)	-	5 ans
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS DE JEUX ET SPORTS		
Aires de jeux	●	Selon plan de vérification de l'exploitant
Equipements sportifs	●	Selon plan de vérification de l'exploitant
Piscine	●	-
GAZ COMBUSTIBLES		
Appareils et installations fixes de gaz combustibles	●	1 an
APPAREILS DE CHAUFFAGE		
Appareils de chauffage à production de chaleur ou à production – émission	●	1 an
Chaudières - Puissance comprise entre 400 kW et 20MW	-	2 ans après la mise en service
APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION		
Appareils de cuisson et de réchauffage, îlots de cuisson	●	1 an
INSTALLATIONS DE PRODUCTION, DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE		
Diagnostic Légionelle	-	1 an
ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES		
Zonage ATEX et DRPE	●	-
RISQUES SANITAIRES		
Formation * «Prévention des risques liés à l'amiante», obligatoire pour l'ensemble des personnels potentiellement exposés au risque d'inhalation de fibres d'amiante dans le cadre de leur métier	●	1er recyclage : 6 mois 2ème recyclage : 2 ans

* Retrouvez toutes les formations proposées par le Groupe sur notre site internet www.groupe-qualiconsult.fr

CEDER

DIAGNOSTICS	BÂTIMENTS CONCERNÉS	DURÉE DE VALIDITÉ
Amiante	Permis de construire antérieur au 1 ^{er} juillet 1997	Illimitée
Plomb	Bâtiments construits avant le 1 ^{er} janvier 1949	Vente : 1 an Illimitée si absence de plomb
Insectes Xylophages	Biens situés dans une zone définie par arrêté préfectoral (liste disponible sur www.termite.com.fr)	6 mois
DPE	Tous bâtiments (sauf exceptions définies par arrêtés)	10 ans
ERNT	Tous biens situés dans une commune concernée par un plan de prévention des risques ou dans une zone de sismicité	6 mois
Gaz	Installations de plus de 15 ans	3 ans
Electricité	Installations de plus de 15 ans	3 ans